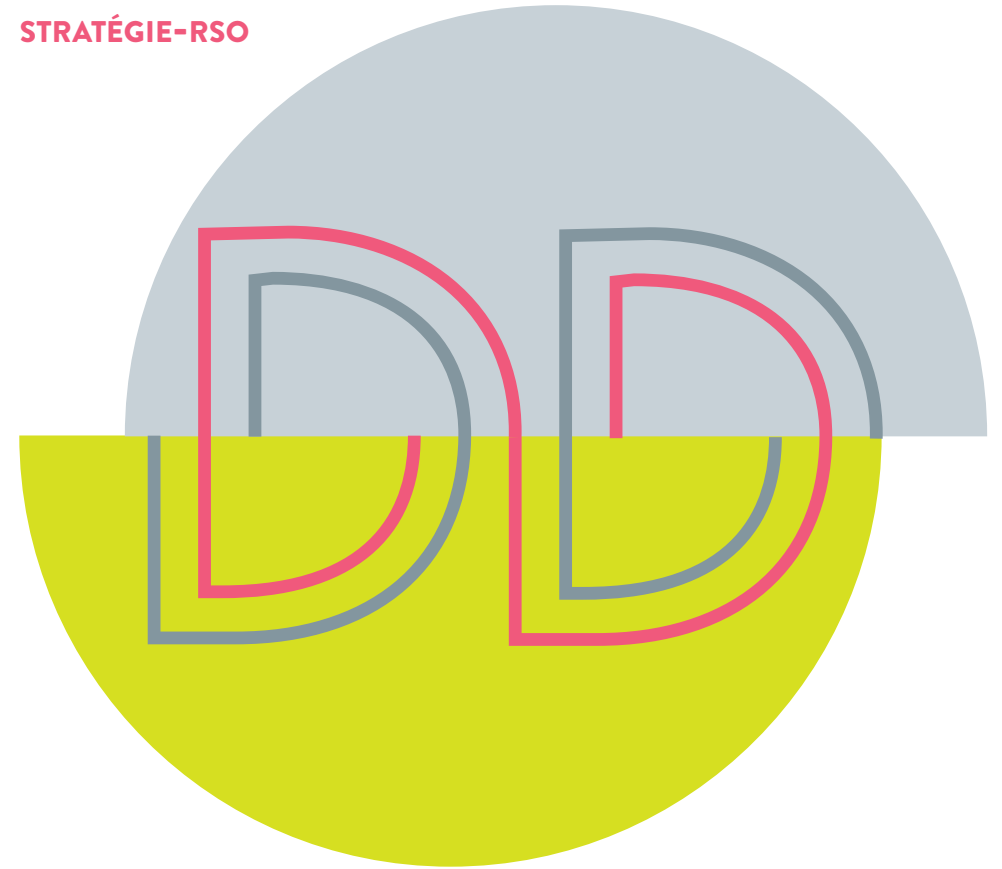
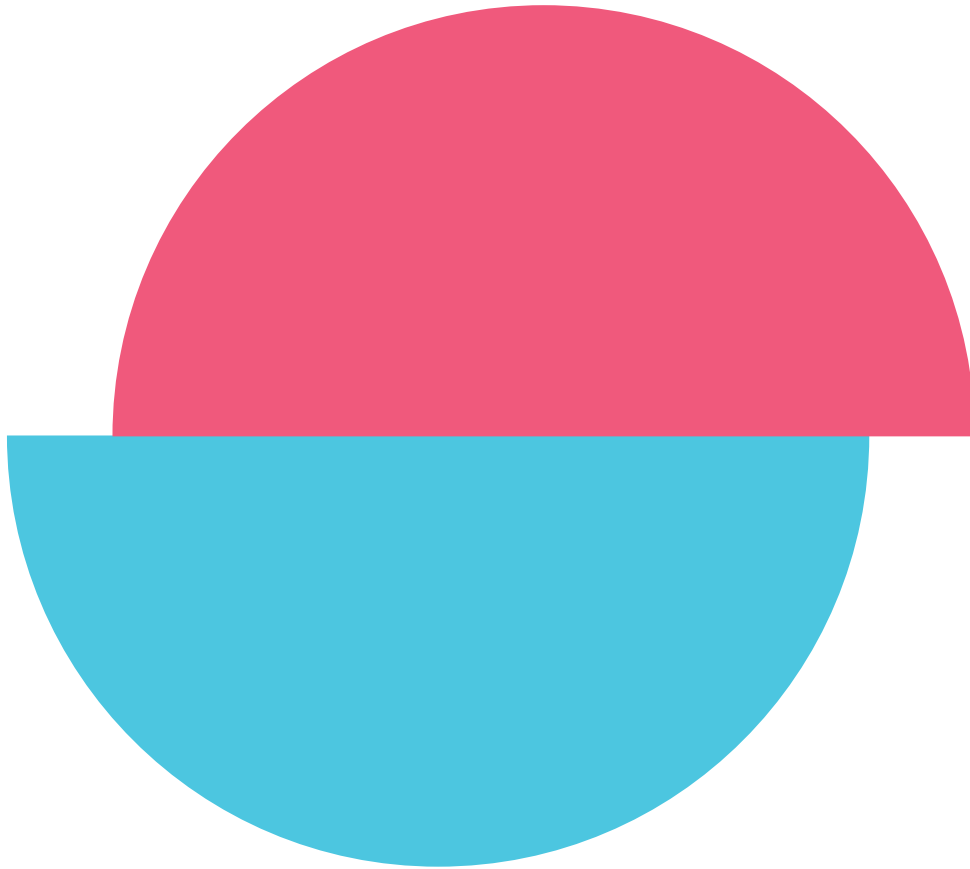


2016–2020

STRATÉGIE MINISTÉRIELLE
DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE,
SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE
DES ORGANISATIONS

STRATÉGIE-RSO



Ministère de la Culture et de la Communication
Secrétariat général
Mission développement durable
3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01
developpement.durable@culture.gouv.fr / www.culturecommunication.gouv.fr



**CULTURE &
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



2016–2020

STRATÉGIE MINISTÉRIELLE
DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE,
SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE
DES ORGANISATIONS

STRATÉGIE-RSO

1. Engagements

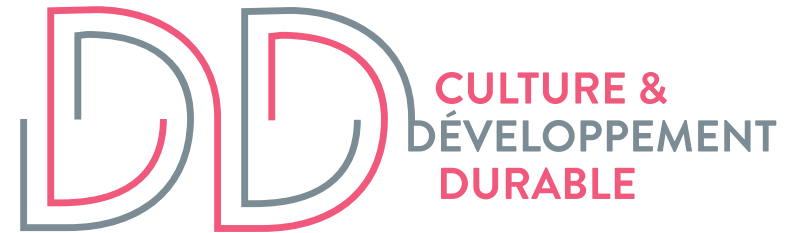
page 11-26

2. Actions

page 27-32

3. Repères

page 33-62



Une stratégie de développement durable pour la France

La Stratégie nationale de Transition écologique vers un Développement durable de la France (SNTEDD), adoptée en 2015 pour la période 2015-2020, donne un cadre à la mise en mouvement coordonnée de l'ensemble des acteurs publics pour bâtir un monde plus durable.

Avec cette stratégie, la France affirme son engagement en faveur d'une transition écologique capable de répondre aux défis du changement climatique, de l'appauvrissement de la biodiversité, de la raréfaction des ressources et de la multiplication des risques sanitaires.

Le développement durable, un enjeu culturel

L'innovation technologique est un levier nécessaire pour imaginer des solutions adaptées aux enjeux nouveaux, mais elle n'est pas la seule. La Stratégie nationale de Transition écologique vers un Développement durable affirme aussi l'importance de l'innovation sociétale et sociale dans cet engagement,

car le défi aujourd'hui est de constituer progressivement de nouvelles références collectives et de renouveler les fondements de la culture commune, gage de cohésion de la société et garantie du bon fonctionnement du corps social.

Parce que le changement culturel est au cœur du mouvement engagé, le ministère de la Culture et de la Communication affirme sa volonté de prendre toute sa part à l'indispensable effort. Par les effets sur la société des politiques qu'il porte, le ministère a ainsi une responsabilité essentielle dans la mise en place des conditions du vivre ensemble, une société durable étant une société capable de garantir le lien social et la transmission des biens communs aux générations suivantes.

Une Stratégie-RSO ministérielle en trois volets

Le ministère de la Culture et de la Communication souhaite engager une démarche de développement durable fondée sur les principes de la responsabilité sociale des organisations (RSO) : déclinaison de la Stratégie nationale de Transition écologique vers un Développement durable, la Stratégie ministérielle de Transition écologique vers un Développement durable du ministère de la Culture et de la Communication (SmTEDD du MCC) est ainsi une stratégie de responsabilité sociétale, sociale et environnementale des organisations (Stratégie-RSO). Cette stratégie est organisée en trois volets : sociétal, social et environnemental.

Le volet sociétal porte sur les effets de l'action du ministère sur la société et recouvre ses principaux champs d'activité : les patrimoines, la création artistique, les médias et industries culturelles, mais aussi le soutien à la diversité culturelle, à la formation et à la diffusion.

Un monde durable devant s'appuyer sur des pratiques sociales apaisées, respectueuses de tous et partagées par tous, le volet

social rend compte des engagements du ministère en ce sens et intègre notamment la démarche de double labellisation « Diversité » et « Égalité » dans laquelle il s'est engagé en 2016.

Enfin, le volet environnemental correspond pour l'essentiel au Plan ministériel Administration exemplaire (PmAE) prévu par la circulaire du Premier ministre du 17 février 2015, qui décline le plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020.

Une stratégie pour tous

La Stratégie-RSO du ministère de la Culture et de la Communication est un document-cadre unique pour l'ensemble du ministère et a vocation à être partagée par tous : administration centrale, services déconcentrés, services à compétence nationale, établissements publics et opérateurs.

Au-delà du périmètre institutionnel du ministère, la Stratégie-RSO souhaite aussi s'adresser à l'ensemble des acteurs de la culture et de la communication, les invitant à participer à l'effort commun pour construire un monde plus durable.

La Stratégie-RSO présente les engagements du ministère en faveur du développement durable, c'est-à-dire les grands principes qui fondent sa politique dans ce domaine ; elle décline sous forme de plan opérationnel les actions que le ministère souhaite porter ; elle identifie une liste de repères permettant de conserver cohérence et lisibilité : sans être exclusifs d'autres critères ou indicateurs capables de rendre compte de politiques ou d'objectifs spécifiques, ces repères sont au cœur du suivi de la Stratégie-RSO.

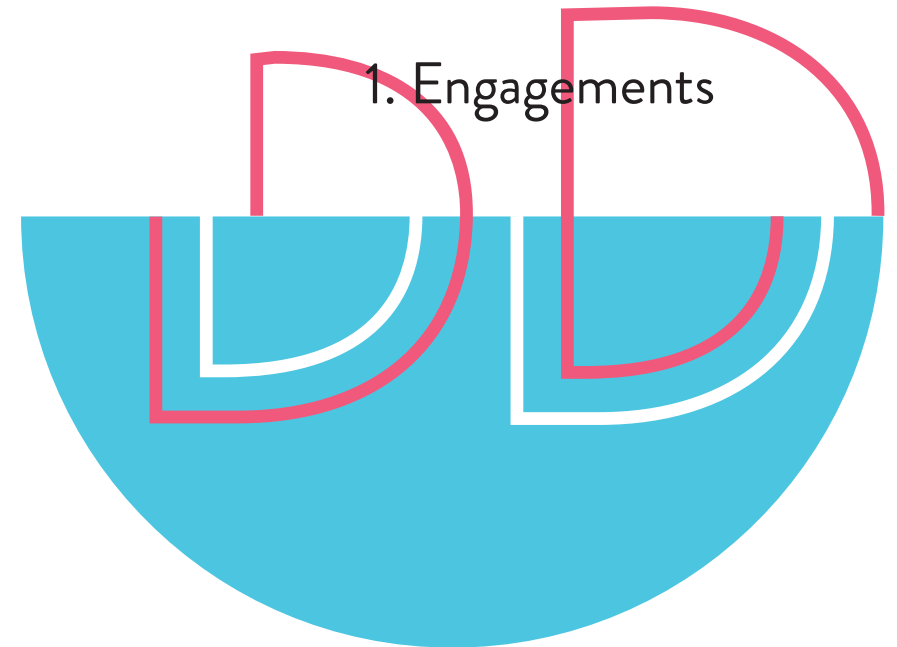
Les actions de la Stratégie-RSO du ministère sont inscrites dans la durée, selon un calendrier établi pour la période 2016-2020, avec des bilans réguliers :

- 2016-2017 / Sensibilisation et mobilisation des services du ministère et des établissements relevant de son périmètre ;
- 2018-2019 / Bilan de la mise en route, accompagnement et suivi des initiatives, identification des éventuels points de vigilance à surveiller ;
- 2020 / Bilan final de la Stratégie-RSO et proposition de nouvelles pistes d'avenir.

Un plan d'action pour chacun

Chaque entité du ministère de la Culture et de la Communication est invitée à décliner le document-cadre dans un plan d'action adapté à ses spécificités, ses métiers et ses contraintes. Ces plans d'actions, aussi nombreux qu'il existe de services et opérateurs, s'appuient sur des objectifs pluriannuels permettant d'assurer un suivi de leur réalisation.

Si la stratégie est partagée par tous, chacun a donc la liberté d'élaborer son propre plan d'action.



VOLET SOCIÉTAL

En intégrant les valeurs du développement durable dans l'exercice de ses missions, le ministère de la Culture et de la Communication a un impact important sur la société : sa politique en faveur du développement durable et les investissements humains et financiers engagés à ce titre participent à l'effort public d'ensemble porté par le Gouvernement pour adapter la France au monde de demain.

Agir pour renforcer la cohésion sociale

Le ministère souhaite soutenir la diversité culturelle et linguistique, gage d'épanouissement individuel et de richesse pour la collectivité. L'importance de cette diversité comme enjeu culturel est reconnue par la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle* de 2001 et par la *Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de 2005. En s'inscrivant dans ce cadre, le ministère agit pour renforcer les apports du dialogue interculturel, consolider l'emploi du français et des langues de France et prendre sa place dans la communauté internationale.

Parce que l'appropriation par chacun des objectifs du développement durable est une condition de son succès, le ministère de la Culture et de la Communication accompagne toute action contribuant à la prise de

conscience citoyenne en faveur du développement durable. Les créateurs, architectes, acteurs du champ culturel et des patrimoines, professionnels de la communication, des médias et des industries culturelles, ont

ainsi un rôle à jouer dans la prise de conscience de la fragilité de l'humanité et de la planète, une parole à faire entendre : par leur sensibilité, leurs œuvres, leurs pratiques et leur conscience particulières, ils contribuent à la mobilisation de la société en parvenant à éveiller et convaincre autrement. Dans la continuité des opérations initiées dans les territoires depuis plusieurs années et qui doivent se poursuivre, cette action mobilisatrice favorise davantage encore l'accès de tous, partout et sans discrimination, à la culture.

Enfin, le ministère de la Culture et de la Communication s'engage à montrer l'exemple en se comportant en acteur économique

Par les politiques qu'il porte, le ministère de la Culture et de la Communication joue un rôle spécifique dans l'ambition française de promouvoir un modèle de société durable.

et en employeur socialement responsable, en particulier pour l'insertion des jeunes dans le monde du travail et le développement de l'apprentissage.

Agir pour sensibiliser et diffuser la culture du développement durable

Les actions portées par le ministère doivent se déployer en interne, en direction des agents : c'est un facteur de réussite essentiel car ces derniers sont les premiers acteurs et ambassadeurs des démarches en faveur du développement durable.

La culture du développement durable doit gagner en profondeur la société française : le ministère de la Culture et de la Communication joue un rôle dans cette sensibilisation qui est aussi un devoir de mobilisation.

Les actions menées s'adressent à l'ensemble de la société, en particulier à travers les médias, qu'ils soient publics ou privés. Le rôle du ministère est avant tout une action de reconnais-

sance, de promotion et de valorisation de pratiques remarquables ; cette action ministérielle peut s'appuyer sur des politiques volontaristes que la plupart des acteurs ont souhaité développer d'eux-mêmes. Les diffuseurs assument déjà une mission d'information et de décryptage des principaux enjeux environnementaux, toutes thématiques et tous genres confondus : chaque chaîne ou plateforme, en fonction de sa ligne éditoriale, veille à proposer des rendez-vous susceptibles de susciter une prise de conscience, voire un changement de comportement.

Enfin, l'action du ministère de la Culture et de la Communication en faveur du développement durable est aussi portée au niveau international, notamment dans les travaux menés par l'Organisation des Nations Unies, où la culture est considérée comme un élément transversal, indispensable au succès des politiques de développement.

Agir pour améliorer le cadre de vie et le rendre plus durable

L'engagement en faveur de la qualité du cadre de vie est au cœur des missions du ministère de la Culture et de la Communication, chargé de l'architecture, des patrimoines, de l'animation et la création dans les lieux de culture.

Le ministère agit en particulier pour promouvoir la reconnaissance du patrimoine existant comme un outil au service de la fabrication de la ville de demain : les tissus urbains traditionnels et en particulier les quartiers anciens ont fait la preuve de leur durabilité et de leur capacité de résilience et ces atouts doivent inspirer les initiatives à venir. La loi de 1977 sur l'architecture affirmant que « l'architecture est d'intérêt public », le ministère de la Culture et de la Communication s'emploie à valoriser l'architecture comme une composante essentielle de l'aménagement durable des villes et des territoires, permettant d'assurer la qualité des paysages naturels et urbains. Entre patrimoine et innovation, les politiques portées par le ministère de la Culture et de la Communication concernant le cadre de vie participent de la réflexion sur la construction de la ville de demain, durable et intelligente.

Pour être durable, un cadre de vie doit concilier une exigence de qualité d'usage, à travers notamment des formes urbaines et architecturales adaptées, une conception ménageant équité et cohésion sociales et le respect du patrimoine, bâti et naturel.

Agir pour intégrer la culture du développement durable dans la formation et les métiers de la culture

Le ministère de la Culture et de la Communication encourage fortement l'intégration de la culture du développement durable dans la formation et les métiers non seulement pour ses propres établissements mais encore pour les associations sub-

ventionnées et, au-delà, pour l'ensemble du secteur artistique et culturel.

Les responsabilités du ministère dans le champ des métiers du patrimoine bâti sont importantes: le choix de construire, réutiliser ou réaffecter des bâtiments doit ainsi témoigner d'un souci de préservation et d'économie s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Dans cette perspective, la prise en compte des particularités des équipements culturels, de leurs

L'adoption, par les acteurs culturels, d'un comportement plus responsable est une opportunité pour à la fois questionner certaines pratiques et innover.

formes architecturales, de leurs usages, de leur valeur patrimoniale, implique également de définir et promouvoir des modalités d'amélioration adaptées pour garantir l'intégration des enjeux du développement

durable à ces équipements culturels. En particulier, le ministère met en œuvre une politique en faveur de l'accessibilité pour tous des bâtiments culturels et patrimoniaux volontariste et appuyée sur une stratégie financière pluriannuelle.

Au-delà de la construction, le domaine de la culture offre une grande variété de métiers: secteur de l'édition et de la lecture, production et régie des plateaux de spectacles vivants et de prises de vue, médias et industries culturelles, éducation artistique, tous ces champs sont concernés par l'enjeu de l'amélioration de la durabilité des pratiques.

Enfin, les thèmes liés à la transition écologique sont présents dans les formations des futurs professionnels des métiers de la sphère culturelle: arts plastiques et design, spectacle vivant et cinéma-audiovisuel, conservation des patrimoines et architecture, métiers du numérique. Les acteurs du design, de l'architecture, de la ville et des territoires sont particulièrement concernés par la mobilisation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur l'adaptation des territoires et la résilience des écosystèmes.

VOLET SOCIAL

En décembre 2015, la signature par la ministre de la Culture et de la Communication et les organisations syndicales représentatives d'une charte sociale relative aux relations du ministère de la Culture et de la Communication et de ses opérateurs avec leurs prestataires a inscrit le ministère dans une démarche d'achat public responsable sur le plan social. En tant qu'employeur soucieux de pratiques vertueuses, le ministère entend également assumer sa responsabilité sociale par une politique de ressources humaines attentive à l'épanouissement professionnel, à l'employabilité des agents tout au long de leur carrière, à la promotion de la diversité et à la lutte contre toutes les formes de discriminations.

Agir pour promouvoir la diversité

La mise en œuvre par le ministère de la Culture et de la Communication d'une démarche centrée sur la diversité constitue un engagement autour de valeurs éthiques et participe de l'affirmation de sa fonction sociale et sociétale. C'est un levier pour l'amélioration des procédures et des pratiques en matière de ressources humaines et une affirmation de la volonté de prévenir et de lutter contre toutes les formes de discriminations.

L'objectif final est d'obtenir le label « Diversité » délivré par l'AFNOR.

structure des rémunérations, promouvoir l'accès à tous types de métiers et d'itinéraires professionnels, respecter la parité

L'enjeu est de pouvoir garantir la transparence et la traçabilité de tous les actes de gestion des ressources humaines, notamment en matière de recrutement et d'insertion professionnelle et de sensibiliser et former aux risques de discrimination les différents niveaux d'encadrement et les agents. Aujourd'hui le ministère met progressivement en place des outils et des processus en faveur de la diversité et de la prévention des discriminations, notamment en matière de lutte contre l'ensemble des stéréotypes. Le ministère met également en place les outils nécessaires à la gestion des âges de la vie.

Agir pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

Cette diversité est aussi celle de la parité entre les femmes et les hommes, qui est l'objet d'un second label, « Égalité » : garantir l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'accès aux emplois et responsabilités, s'assurer de l'équité de la

L'objectif final est d'obtenir également le label « Égalité » délivré par l'AFNOR.

structure des rémunérations, promouvoir l'accès à tous types de métiers et d'itinéraires professionnels, respecter la parité

dans les différentes instances décisionnelles ou consultatives constituent des actions prioritaires du ministère.

Dans cette perspective, un Observatoire annuel de l'égalité dans la culture et la communication, alimenté par des données statistiques concernant l'égalité entre femmes et hommes dans les différents champs sectoriels concernés, a été créé. Cet observatoire apporte des éléments statistiques principalement sur les nominations aux postes de direction, les rémunérations ou encore la programmation.

En ce qui concerne l'administration du ministère, la production d'un rapport de situation comparée (RSC) s'ajoutera aux données suivies par l'observatoire.

Agir en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap

La progression du taux de recrutement des personnes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), pour atteindre à terme l'objectif de 6 % des recrutements annuels, est un enjeu majeur. En 2014 et 2015, 59 agents ont ainsi été recrutés par le ministère de la Culture et de la Communication comme travailleurs reconnus handicapés par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Pour les personnes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, il est recherché une meilleure insertion des agents nouvellement recrutés et le maintien dans l'emploi des agents recrutés avec la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou qui l'auraient acquise. Il s'agit également de sensibiliser et former à l'accueil des personnes en situation de handicap l'ensemble des équipes et des encadrants.

La réussite de la politique en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap est un objectif commun qui passe par l'intensification des échanges collaboratifs entre les différents services et acteurs en charge de ces questions.

Fondamentalement transversale, cette politique trouve à s'exprimer en termes de déclinaison des politiques de recrutement et de formation, en vigilance du suivi médical de prévention et du suivi social de proximité, en concrétisation rapide et adaptée des besoins d'aménagement de poste.

Les formations en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap doivent cibler à la fois les services recruteurs, les agents en situation de handicap mais également les agents au contact de publics externes. Une prise en charge des formations individuelles par le service des ressources humaines permet de faciliter à la fois leur mise en œuvre et leur suivi global.

Agir pour promouvoir la qualité de vie au travail

Afin d'assurer la qualité de vie au travail, l'accent est porté sur deux champs d'action : la conciliation entre vie professionnelle et vie privée et l'amélioration du bien-être et de la santé au travail. L'identification des situations de risques et la mise en

La qualité de vie au travail est un enjeu à la fois social, permettant l'épanouissement de chacun dans son poste ou sa fonction et sociétal, visant au bon accomplissement des missions du ministère.

place de processus permettant de surmonter ces difficultés constituent des réponses à la fois en termes de prévention et de réaction.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

Souhaitant mettre en œuvre une politique volontariste de responsabilité environnementale, le ministère de la Culture et de la Communication doit, dans son fonctionnement courant et dans l'exercice de ses métiers, être exemplaire et promouvoir des comportements plus responsables. Cette démarche se traduit par la définition de modes de consommation et de production plus sobres et plus respectueux de l'environnement.

Le bilan de la période 2010-2013 a montré un début de mobilisation encourageant, en particulier sur les domaines touchant à l'exemplarité du fonctionnement interne : la dynamique d'amélioration continue doit favoriser l'adhésion et la participation de l'ensemble des agents, afin que chacun puisse mesurer directement les effets de ses efforts. Dans cette perspective, la mise en place de chartes d'engagement environnemental au niveau des services et des établissements est une démarche utile pour définir d'une part les engagements que le service se fixe, notamment en matière de maîtrise de ses consommations

d'énergie et de ressources, et d'autre part les déclarations personnelles d'engagement volontaire des agents pour faire évoluer leur comportement et contribuer à la réalisation des objectifs du service. Le volet environnemental de la Stratégie- RSO s'articule autour de quatre grands thèmes suivis au niveau interministériel : il correspond pour l'essentiel au Plan ministériel Administration exemplaire (PmAE) prévu par la circulaire du Premier ministre du 17 février 2015 concernant le plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020 (PAE).

Maitriser les consommations d'énergie

Le ministère de la Culture et de la Communication est utilisateur d'un parc immobilier important et varié pour loger ses services, sur l'ensemble du territoire. La nécessaire réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) passe par une plus grande sobriété énergétique de ces bâtiments : il s'agit donc de mener des actions visant à les rendre plus sobres en termes de consommation d'énergie. Ces opérations, qui demandent souvent des mises en œuvre techniques et des investissements financiers et humains spécifiques, doivent s'appuyer sur une réflexion architecturale préalable d'ensemble.

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, neufs ou existants, doit se faire dans le respect des qualités architecturales de la conception du bâti.

Le suivi des actions visant à maîtriser les consommations d'énergie des services et établissements s'appuie sur la connaissance de données permettant de mesurer l'impact environnemental de leur fonctionnement et son évolution dans le temps.

Promouvoir une politique de déplacements écoresponsables

La politique de déplacements du ministère doit permettre de garantir la qualité du service rendu par les services et opérateurs sur tout le territoire national et à l'international.

Il est nécessaire aussi de lier ce chantier à celui des conditions de travail, en tenant compte de la fatigue liée aux déplacements et des risques engendrés, notamment routiers.

Cette politique de déplacements maîtrisés doit permettre d'optimiser l'organisation du travail au quotidien, en veillant à ce que les missions temporaires n'interviennent que lorsqu'elles

Les déplacements des agents représentent un sujet important dans l'accomplissement des missions qui leur sont confiées. Ils constituent également un enjeu en termes de conditions de travail, de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de développement durable.

sont nécessaires et que ce temps passé à l'extérieur soit proportionné aux résultats attendus.

Quatre axes sont ainsi identifiés : la généralisation de l'élaboration de plans de déplacements d'administration, l'utilisation des outils de téléconférence et de visioconférence, le développement de l'achat ou de l'utilisation de véhicules propres et la formation à l'écoconduite.

Économiser les ressources et promouvoir le recyclage

La surconsommation des ressources compromet les équilibres des écosystèmes et la richesse de la biodiversité. Les coûts environnementaux de production d'eau, de métaux, de

C'est en termes d'économie de matières qu'il faut raisonner désormais.

matières sont en croissance : émissions de polluants, dont les gaz à effet de serre, effets liés comme la pollution de l'air, de

l'eau et des sols ou encore le changement climatique. Cette surconsommation des ressources génère en fin de cycle une croissance importante de la production de déchets.

Il s'agit donc d'adapter la consommation de l'eau et des ressources naturelles au juste besoin, de veiller à la viabilité et à la propreté des produits utilisés, de mettre en place des démarches innovantes et efficaces de traitement, recyclage ou réemploi des déchets.

Pour atteindre cet objectif, le ministère de la Culture et de la Communication met en œuvre une politique favorisant l'achat durable, la limitation des déchets, le développement du

recyclage et du réemploi et favorise les circuits d'économie circulaire. La maîtrise des consommations de papier et d'eau représente un défi important pour les administrations.

Préserver la biodiversité

La biodiversité et le maintien de sa richesse, au cœur de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) adoptée par la France en 2011 pour la période 2011-2020, concernent également les agents du ministère de la Culture et de la Communication. Cette question est portée au plus près d'eux sur leurs lieux de travail, d'une part en faisant la promotion de tout projet contribuant à la préservation de la biodiversité, d'autre part en développant l'alimentation biologique comme vecteur de santé publique, enfin en imaginant des initiatives d'information et de sensibilisation de chacun.

Espaces naturels façonnés par l'homme, à la fois lieux de biodiversité et de conception intellectuelle, les jardins, parcs et domaines protégés, sites et grands parcs historiques, incarnent une forme d'équilibre, dont l'homme constitue le point central.

Le ministère de la Culture et de la Communication est aussi gestionnaire d'espaces naturels remarquables : jardins, parcs et domaines protégés, sites et grands parcs historiques notamment. Ces espaces contribuent à la préservation de la faune et de la flore et constituent de véritables conservatoires de la biodiversité des territoires. Ils sont pour chacun des lieux importants dans la perception des relations entre nature et culture.

La préservation de ces ensembles naturels et la promotion de projets innovants dans ce domaine sont des lignes de force de l'action du ministère.



2. Actions

1. VOLET SOCIÉTAL

1/1 Agir pour renforcer la cohésion sociale

- 1/1.1 soutenir la diversité culturelle et linguistique
- 1/1.2 accompagner les actions de mobilisation de la société
- 1/1.3 assurer le développement culturel au service de toutes les populations, sur tous les territoires
- 1/1.4 se comporter en acteur économique socialement responsable
- 1/1.5 développer l'apprentissage

1/2 Agir pour sensibiliser et diffuser la culture du développement durable

- 1/2.1 affirmer l'engagement du ministère en faveur du développement durable
- 1/2.2 promouvoir la prise en compte du développement durable par les médias dans leurs actions et leur fonctionnement
- 1/2.3 promouvoir le développement durable au niveau européen et international

1/3 Agir pour améliorer le cadre de vie des populations et le rendre plus durable

- 1/3.1 prendre appui sur les qualités historiques et patrimoniales des territoires
- 1/3.2 assurer la qualité et la durabilité de la production architecturale
- 1/3.3 contribuer à la réflexion sur la ville durable de demain

1/4 Agir pour intégrer la culture du développement durable à la pratique des métiers de la culture

- 1/4.1 intégrer les préoccupations du développement durable dans les projets de construction, de réhabilitation et de restauration
- 1/4.2 veiller à l'adaptation des préconisations du développement durable aux spécificités des équipements culturels
- 1/4.3 recenser, encourager et diffuser les enjeux et bonnes pratiques du développement durable dans les métiers de la culture
- 1/4.4 accompagner et renforcer la formation et la recherche sur le développement durable dans les écoles nationales relevant du ministère

2. VOLET SOCIAL

2/1 Agir pour promouvoir la diversité

- 2/1.1 mettre en œuvre la démarche pour l'obtention du label « Diversité »
- 2/1.2 identifier et dénoncer les stéréotypes
- 2/1.3 prévenir et lutter contre les discriminations

2/2 Agir pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

- 2/2.1 mettre en œuvre la démarche pour l'obtention du label « Égalité »
- 2/2.2 recruter de façon exemplaire
- 2/2.3 favoriser l'égalité salariale

2/3 Agir en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap

- 2/3.1 faire progresser le taux de recrutement des personnes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- 2/3.2 agir pour maintenir dans l'emploi les personnes en situation de handicap
- 2/3.3 professionnaliser et évaluer l'accueil des personnes en situation de handicap par les équipes et les encadrants

2/4 Agir pour promouvoir la qualité de vie au travail

- 2/4.1 respecter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée
- 2/4.2 améliorer le bien-être et la santé au travail
- 2/4.3 identifier les situations de risques et réagir

3. VOLET ENVIRONNEMENTAL

3/1 Maîtriser les consommations d'énergie

- 3/1.1 connaître les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie pour les maîtriser
- 3/1.2 améliorer la performance énergétique des bâtiments en veillant à préserver la qualité du bâti

3/2 Promouvoir une politique de déplacements écoresponsables

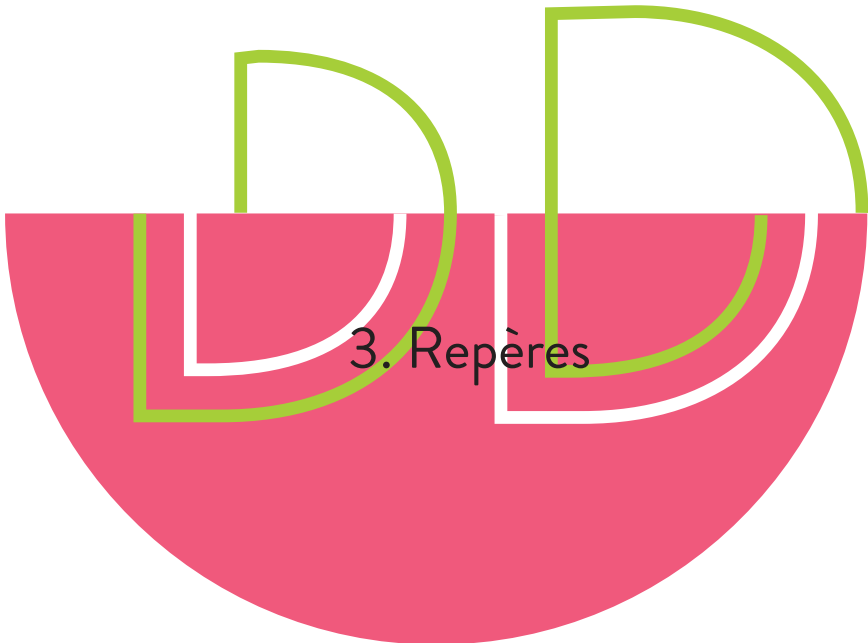
- 3/2.1 généraliser l'élaboration de plans de déplacements d'administration
- 3/2.2 mettre en place un plan visant à accroître l'utilisation des outils de téléconférence
- 3/2.3 acheter ou utiliser des véhicules propres
- 3/2.4 développer l'écoconduite

3/3 Économiser les ressources et promouvoir le recyclage

- 3/3.1 agir par le biais des politiques achats
- 3/3.2 limiter les déchets et promouvoir le recyclage
- 3/3.3 maîtriser les consommations de papier
- 3/3.4 optimiser les consommations d'eau
- 3/3.5 favoriser le développement de l'économie circulaire dans les métiers de la culture

3/4 Préserver la biodiversité

- 3/4.1 développer l'alimentation biologique
- 3/4.2 préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts non bâtis



3. Repères

DES REPÈRES

AU CŒUR DE LA STRATÉGIE-RSO

Afin de permettre à la stratégie de conserver toute sa cohérence et une réelle lisibilité dans sa mise en œuvre, il est identifié seize repères qui, sans être exclusifs d'autres critères ou indicateurs, sont au cœur du suivi de la Stratégie-RSO.

Ces seize repères sont choisis, selon les cas :

- en raison de leur grande lisibilité, qui leur donne une dimension structurante ;
- en raison de leur caractère obligatoire lié à l'application du Plan Administration exemplaire (PAE), politique engageant l'ensemble des ministères ;
- en raison de leur capacité à rendre compte, ensemble, de la totalité des champs du plan d'action.

Ces seize repères forment ainsi une armature pour tous les plans d'action.

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie-RSO seront particulièrement centrés sur les résultats dont ces repères rendront compte.

Volet sociétal
**Agir pour renforcer
la cohésion sociale**

Repère 1

Pour assurer le développement culturel au service de tous les types de populations, sur tous les territoires, le ministère de la Culture et de la Communication se mobilise pour développer des dispositifs, notamment de sensibilisation, ayant pour objectifs de favoriser l'accès de tous à la culture, de mettre cette dernière au service des valeurs républicaines et démocratiques, piliers d'une société durable, et de promouvoir, en lien avec tous les partenaires, institutionnels, du monde éducatif et de la société civile, une politique d'éducation artistique et culturelle ferment d'une réelle démocratisation culturelle à long terme.

Afin de rendre lisible cette mobilisation, le ministère de la Culture et de la Communication s'engage à valoriser le développement des dispositifs existants et les créations de dispositifs nouveaux, notamment en mesurant le nombre de missions proposées dans le cadre du programme de service civique du ministère « citoyens de la culture », autour des thématiques « culture et loisirs », « mémoire et citoyenneté », « éducation pour tous » et « solidarité » ainsi que l'accroissement du nombre de jeunes bénéficiant d'opérations d'éducation artistique et culturelle.

Repère 2

Pour affirmer son engagement en faveur de comportements économiques socialement responsables, le ministère de la Culture et de la Communication s'engage à confier une partie des prestations commandées par le biais des marchés publics à des personnes éloignées de l'emploi, soit en raison de difficultés particulières d'insertion soit du fait d'un handicap, chaque fois que l'objet du marché et le volume d'achat s'y prêtent. L'objectif fixé par le Plan national d'action pour les Achats publics durables (PNAAPD) 2015-2020 est d'arriver en 2020 à un taux de 25% des marchés passés possédant une disposition sociale.

Afin de valoriser cet engagement, le ministère de la Culture et de la Communication fera le bilan annuel du nombre de prestations commandées à des personnes éloignées de l'emploi. L'indicateur PmAE lié à cet objectif et rendant compte des actions du ministère est le suivant :

- Pourcentage de marchés de 90 000 euros HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan national d'action pour l'achat public durable 2015-2020.

Volet sociétal

Agir pour sensibiliser et diffuser la culture du développement durable

Repère 3

Les Objectifs de Développement durable (ODD) 2030 ont été adoptés par l'ONU à l'automne 2015 ; ils sont au nombre de 17 et succèdent aux Objectifs du Millénaire qui couvraient la période 2000-2015. Si la culture n'apparaît pas en tant que telle dans les ODD, de nombreux indicateurs renvoient à des thématiques sociétales et sociales dans lesquelles cette dernière a toute sa place. C'est pourquoi le rapport de mise en œuvre établi par la France et transmis à l'ONU en juillet 2016 intègre plusieurs références à des thématiques du champ culturel, évoquant les notions de « patrimoine culturel », d'« accès à la culture et au patrimoine » et de « projets architecturaux et d'aménagement urbain innovants et de qualité ».

Afin de contribuer à la prise en compte des enjeux culturels dans le champ du développement durable au niveau international, le ministère de la Culture et de la Communication poursuivra son travail de suivi et de mise en œuvre, dans les domaines relevant de ses compétences, des ODD 2030.

Volet sociétal
Agir pour
améliorer le cadre
de vie des populations
et le rendre
plus durable

Repère 4

Pour contribuer à l'amélioration de la qualité et de la durabilité de la production architecturale, le ministère de la Culture et de la Communication s'engage à promouvoir la dimension qualitative de la conception architecturale, appuyée sur une démarche de projet global ainsi que la notion de coût global, aussi bien dans son action propre qu'auprès des décideurs, qu'il s'agisse de conception de projets d'aménagement nouveaux ou de travaux sur des bâtis existants.

=====
Afin de rendre lisible cette politique, le ministère de la Culture et de la Communication valorisera le bilan annuel des travaux dédiés menés dans la cadre de la Stratégie nationale pour l'Architecture.

Volet sociétal

Agir pour intégrer la culture du développement durable à la pratique des métiers de la culture

Repère 5

Le ministère de la Culture et de la Communication s'engage pour promouvoir l'intégration des préoccupations du développement durable dans les projets de restauration, de rénovation et de réhabilitation qu'il mène ou finance, notamment en incitant à privilégier, de préférence au remplacement, la conservation, le maintien ou le réemploi des éléments de second œuvre, en recyclant les matériaux qui ont tendance à se raréfier (notamment les pierres de taille et les matériaux de couverture), en limitant leur remplacement et de ce fait leur extraction, en envisageant les démolitions plutôt comme des déconstructions et en gérant le traitement des déchets issus des chantiers.

Pour promouvoir ces pratiques, le ministère de la Culture et de la Communication valorisera les projets les plus exemplaires de restauration, de rénovation ou de réhabilitation menés ou financés par le ministère et ses opérateurs prévoyant le réemploi du second œuvre et des matériaux ainsi que la gestion des déchets issus du chantier.

Repère 6

Le ministère de la Culture et de la Communication s'engage à limiter, en tant que maître d'ouvrage, l'impact environnemental des projets immobiliers de constructions neuves.

Pour constater la progression de ces efforts, le ministère de la Culture et de la Communication fera le bilan annuel des projets de constructions neuves menés ou financés par le ministère s'appuyant sur au moins un référentiel certifié de qualité durable du bâti ; la réponse apportée par les projets aux contraintes que constituent les normes et réglementations sera explicitée à cette occasion.

Repère 7

Pour contribuer à la mobilisation visant à recenser, encourager et diffuser les enjeux et bonnes pratiques du développement durable dans les métiers de la culture, le ministère de la Culture et de la Communication souhaite promouvoir la réutilisation par des tiers des mobiliers de scénographie appartenant à des personnes publiques, une fois que l'exposition, le spectacle ou l'événement pour lequel ils ont été réalisés est arrivé à échéance. L'article 106 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine permet de sécuriser juridiquement ces pratiques en complétant l'article L. 3212-2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Pour atteindre cet objectif, le ministère de la Culture et de la Communication appuiera les initiatives visant à la mise en œuvre effective des opportunités ouvertes par l'article 106 de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP).

Repère 8

Pour accompagner et renforcer la formation et la recherche sur le développement durable dans les écoles relevant de son périmètre, le ministère de la Culture et de la Communication s'engage à mettre en place des programmes de recherche permettant l'innovation durable à tous les niveaux, techniques, matériaux, procédés et produits, dans les domaines de la conception, de la conservation et de la restauration.

Pour mesurer cette progression de l'innovation, le ministère de la Culture et de la Communication fera le bilan annuel des programmes de recherche liés à cette thématique, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'Architecture.

Volet social

Agir pour promouvoir la diversité

Repère 9

Le ministère de la Culture et de la Communication s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs permettant de garantir l'obtention du label « Diversité ». Suite à un diagnostic, un plan d'action pluriannuel programme ainsi la mise en place de procédures et d'outils garantissant l'égalité de traitement des personnels dans les procédures de gestion des ressources humaines. Des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des discriminations sont engagées à l'attention de tous les personnels, en ciblant plus particulièrement l'encadrement et les équipes de gestion RH. Une cellule d'écoute traitera les réclamations pour discrimination.

Afin de mesurer la progression de cet engagement, le ministère de la Culture et de la Communication réalisera un bilan annuel des procédures de gestion des ressources humaines, des formations et du traitement des réclamations pour discrimination.

Volet social

Agir pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

Repère 10

Dans le cadre du rapprochement entre le label « Diversité » et le label « Égalité », le ministère de la Culture et de la Communication s'engage également dans la démarche de labellisation « Égalité ». Afin de progresser en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le ministère s'engage à mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel pour lutter contre les comportements sexistes et les violences faites aux femmes, favoriser le rééquilibrage de la rémunération entre les femmes et les hommes et développer les parcours professionnels, en particulier l'accès aux fonctions d'encadrement supérieur.

Afin de mesurer la progression de cet engagement, le ministère de la Culture et de la Communication mettra en place un rapport de situation comparée dans le cadre du bilan social et poursuivra l'action de l'observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Volet social

Agir en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap

Repère 11

Afin de faire progresser le taux de recrutement des personnes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), le ministère de la Culture et de la Communication s'engage pour élargir encore plus l'assiette des recrutements possibles et en particulier développer les recrutements en catégorie A.

Afin de mesurer le rythme de cet engagement, le ministère de la Culture et de la Communication fera le bilan annuel du nombre de recrutements effectués par catégorie.

Volet social

Agir pour promouvoir la qualité de vie au travail

Repère 12

La messagerie électronique est un outil de travail moderne devenu incontournable. Ses qualités n'en sont pas moins porteuses de risques qu'un usage non maîtrisé peut accentuer. Une analyse de son usage, autant à travers ses atouts que de son utilisation parfois inadéquate, permet d'émettre certains conseils et recommandations propres à préserver la qualité des conditions de travail de chacun. Conscient de ces enjeux, le ministère de la Culture et de la Communication a énoncé dans une Charte sur les usages de la messagerie les principes des échanges électroniques afin que la messagerie, mieux utilisée, soit un outil susceptible de renforcer les pratiques coopératives tout en préservant la santé des personnels.

Afin de permettre une application complète de la Charte des usages de la messagerie, le ministère de la Culture et de la Communication met en œuvre des campagnes de diffusion de la charte et de sensibilisation à la problématique qu'elle aborde.

Volet environnemental

Maîtriser les consommations d'énergies

Repère 13

La maîtrise des consommations d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont des objectifs inscrits dans le Plan ministériel Administration exemplaire (PmAE) du ministère de la Culture et de la Communication. Les indicateurs PmAE liés à ces objectifs et rendant compte des actions du ministère sont les suivants :

- taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2 ;
- quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services ;
- consommation annuelle moyenne d'énergie par m² ;
- nombre d'audits énergétiques réalisés dans l'année ;
- évolution de la consommation d'énergie en Kwh/m²/an (globale et pour les bâtiments ayant fait l'objet d'une intervention).

Volet environnemental

Promouvoir une politique de déplacements écoresponsables

Repère 14

La mise en œuvre d'une politique de déplacements écoresponsables est un objectif inscrit dans le Plan ministériel Administration exemplaire (PmAE) du ministère de la Culture et de la Communication. Les indicateurs PmAE liés à ces objectifs et rendant compte des actions du ministère sont les suivants :

- nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'écoconduite par rapport au nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration ;
- proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc et proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc ;
- nombre de Plan de Déplacements d'Administration (PDA) adoptés par rapport au nombre de services concernés ;
- évolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements dans les services qui se sont dotés d'un PDA ;
- utilisation des installations de téléconférence et de visioconférence.

Volet environnemental

Économiser les ressources et promouvoir le recyclage

Repère 15

La mise en œuvre d'une politique visant à économiser les ressources et à promouvoir le recyclage est un objectif inscrit dans le Plan ministériel Administration exemplaire (PmAE) du ministère de la Culture et de la Communication. Les indicateurs PmAE liés à ces objectifs et rendant compte des actions du ministère sont les suivants :

- quantité de déchets résiduels produits par agent ;
- nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des biodéchets par rapport au nombre total de restaurants administratifs ;
- évolution du nombre de ramettes de papier consommées entre l'année N et l'année N-1 ;
- quantité de papier recyclé acheté par rapport à la quantité de papier acheté ;
- quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services ;
- pourcentage des marchés passés au cours de l'année comportant au moins une clause environnementale ;
- pourcentage des services et établissements signataires de la charte pour l'achat public durable à la fin de l'année ;
- taux d'agents desservis par la collecte séparée des papiers usagés mise en place dans les services (incluant un contrat, une prestation, un service logistique de reprise des papiers collectés en vue de leur recyclage) ;
- recensement et nombre des dispositifs mis en œuvre contribuant au développement de l'économie circulaire.

Volet environnemental

Préserver la biodiversité

Repère 16

La mise en œuvre d'une politique visant à préserver la biodiversité est un objectif inscrit dans le Plan ministériel Administration exemplaire (PmAE) du ministère de la Culture et de la Communication. Les indicateurs PmAE liés à ces objectifs et rendant compte des actions du ministère sont les suivants :

- valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés par rapport à la valeur totale des denrées et produits achetés ;
- pourcentage des sites ayant au moins un espace vert ou non bâti mettant en œuvre une gestion écoresponsable.

Glossaire

AFNOR

Association française de normalisation

GES

Gaz à effet de serre

LCAP

Loi 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

ODD

Objectifs de Développement durable 2030, adoptés par l'ONU à l'automne 2015

PAE

Plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020

PmAE

Plan ministériel Administration exemplaire 2015-2020 du ministère de la Culture et de la Communication

PNAAPD

Plan national d'action pour les Achats publics durables 2015-2020

RSO

Responsabilité sociale des organisations

SmTEDD

Stratégie ministérielle de Transition écologique vers un Développement durable, déclinaison de la stratégie nationale 2015-2020 (Stratégie-RSO du ministère de la Culture et de la Communication).

SNB

Stratégie nationale pour la Biodiversité, adoptée par la France en 2011 pour la période 2011-2020

SNTEDD

Stratégie nationale de Transition écologique vers un Développement durable 2015-2020



Ministère de la Culture et de la Communication

Secrétariat général
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
www.culturecommunication.gouv.fr

Secrétaire général
Christopher Miles

Secrétaire général adjoint
Arnaud Roffignon

Haute fonctionnaire au développement durable
Monique Barbaroux

Coordination
Olivier Lerude,
mission du Développement durable
Laurence Korénian,
mission de la Communication interne /
délégation à l'Information et la Communication

Design graphique
Caroline Pauchant

Impression
Corlet Imprimeur

Ce livret est imprimé par le groupe Corlet avec des encres à base végétale sur papier recyclé (pour la couverture : papier Keaykolour 100 % recyclé blanc poussière de lune ; pour les pages intérieures : papier Cyclus Offset 100 % recyclé blanc nature!).



